

**L'association PATRI'URBA**

Monsieur Paul SAUVEGARDE

Maire de la commune de  
Patrimoniac

11 Chemin de la culture

69696 PATRIMONIAIC

**Objet : Lettre ouverte à Monsieur le maire de la commune de Patrimoniac, portant sur la place de la défense du patrimoine bâti dans l'agenda politique local.**

Monsieur le Maire de Patrimoniac,

Cette lettre ouverte vous est destinée, mais elle a également pour objectif d'informer nos concitoyens sur la situation actuelle quant à ce qui est fait par vos services pour protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune de Patrimoniac. En effet nous estimons que les récents arbitrages concernant les moyens alloués à la promotion de cette partie de l'identité Patrimoniacaise ne sont pas à la hauteur de sa richesse et de sa diversité.

**1°/ Qui sommes-nous ?**

Nous avons eu par le passé de nombreuses occasions de travailler ensemble. Nous sommes une association loi 1901 à but non lucratif. L'ensemble des membres ont été ou sont toujours actifs dans les domaines de l'aménagement, de la conservation du patrimoine ou encore de l'archéologie. De part la longue histoire de l'association, créée pour militer dans les années 60 contre la création d'un axe routier en lieu et place du centre ancien de Patrimoniac, et par les compétences spécifiques de ses membres, l'association a développé une expertise locale sur les questions de protection et de mise en valeur des richesses de la région de Patrimoniac. C'est à ce titre là que nous avons longtemps été subventionné par la mairie pour promouvoir se patrimoine et pour aider vos services à mieux en cerner l'importance.

Depuis les élections municipales de 2014 et les évolutions législatives en faveur d'un développement du métropolisation, nous avons vu d'une part nos subventions réduire chaque année, et d'autre part le développement de projets urbains dont on peut s'interroger sur la pertinence quant à la sauvegarde d'un patrimoine culturel.

**2°/ Le contexte Patrimoniacais, une ville ancienne et dense qui se développe sur elle-même**

En effet, les évolutions législatives, notamment la loi MAPTAM, a rebattu les cartes des compétences. Aujourd'hui, votre commune a perdu la compétence urbanisme qui est celle de la communauté urbaine désormais. Cependant vous êtes toujours compétent pour ce qui est de

la protection du patrimoine au titre de l'action culturelle et par la convention de la gestion des crédits affectés à l'entretien et à la restauration des immeubles qui n'appartiennent pas à l'État et à ses établissements.

Vous êtes maire d'une ville ancienne qui a une histoire riche, remontant à l'antiquité. Pourtant vos ruines antiques sont justement menacées des projets urbains de densification de votre centre historique. Le fait est que la répartition des compétences, qui a pourtant été pensée dans une meilleure affirmation par les communes de leurs richesses patrimoniales historiques, se heurte à une réalité bassement managériale. Il existe entre vos services et les services de la communauté urbaine un choc de culture professionnelle. Le transfert de moyens humains a concentré dès les réorganisations de 2015, d'une part les urbanistes de formations et d'expériences dans les services de l'EPCI, et d'autre part les personnes compétentes en matière de culture dans vos services. On en retiendra que la communauté urbaine compétente en urbanisme ne prend pas en compte les richesses de votre patrimoine bâti dans les projets communautaires et menace d'effacer des pans entiers de l'histoire architecturale de votre commune, et que vos services ont concentré leurs efforts sur la promotion du patrimoine immatériel du territoire Patrimoniais et n'a pas les moyens d'effectuer un inventaire complet et solide du patrimoine bâti.

### **3°/ Qu'est-ce que nous vous proposons ?**

Nous estimons que l'agenda politique local a laissé de côté trop longtemps la préservation du patrimoine bâti alors que celui-ci constitue une opportunité certaine pour le développement touristique. Loin de nous l'idée de vouloir nous inscrire dans une logique de sauvegarde pour la sauvegarde, nous pensons qu'une réflexion transversale entre politique culturelle, politique urbaine et politique de développement touristique permettrait de mieux protéger l'identité du territoire tout en s'inscrivant dans une logique de développement économique et urbain.

Pour ce faire nous vous suggérons des pistes de réflexions qui nous l'espérons, trouverons échos dans votre projet politique pour cette fin de mandat et pour le mandat de votre successeur ou de vous-même si le choix des citoyens se portent à nouveau sur votre candidature pour les élections municipales de 2020 :

- Réenvisager notre proposition de convention de subventionnement afin que nous puissions conclure l'inventaire du patrimoine bâti que nous avons déjà entamé et que nous puissions poursuivre nos missions de promotions et d'animation des sites remarquables de la commune. L'objet de notre association est d'intérêt général, et nous disposons en interne de bénévoles compétents. Il s'agit d'une solution économique qui

a pour autre intérêt de mobiliser des habitants dans la mise en valeur de leur patrimoine et de développer une identité partagée entre les habitants, dans une logique de cohésion sociale.

- Monter un dossier de classement des ruines de théâtre antique du centre ancien, aujourd'hui menacer par un programme mixte et dense, aux qualités architecturales douteuses. Ce classement aurait un double intérêt. D'une part, il serait un merveilleux outil de promotion touristique du territoire, et d'autre part il permettrait de bénéficier de
- Enfin, une solution plus ambitieuse mais plus en cohérence avec le projet communautaire : Envisager de déléguer le volet *préservation du patrimoine* de la compétence culture à la communauté urbaine. Cette solution est celle qui profiterait le plus à votre commune. En effet, le conflit de culture professionnelle entre les services de la ville et de la communauté urbaine dont nous faisons référence plus haut dans cette lettre est un frein à la mise en valeur du patrimoine. Le transfert de compétence à la communauté urbaine s'accompagnerait d'un transfert de moyens humain, faisant collaborer en interne sur les projets urbains des urbanistes et des agents formés à la culture. Cela permettrait une meilleure intégration urbaine du patrimoine existant dans les projets urbains notamment par une intégration de ces questions dans le PLUi de la communauté urbaine. L'échelle communautaire est celle la plus adaptée parce qu'elle est aussi celle du développement économique. Ce changement de gouvernance transforme des conflits entre différents échelons en un travail collaboratif en interne.

Aujourd'hui, vous n'avez plus la main sur la compétence urbanisme et il vous est compliqué de défendre les vestiges de l'histoire de votre commune sans avoir la main sur le volet réglementaire de l'urbanisme. Concédez cette prérogative à la communauté urbaine, afin qu'elle puisse intégrer la préservation du patrimoine dans ses réflexions, et appuyez vous sur un tissu associatif qui est volontaire et compétent pour vous aider dans vos démarches de sauvegarde de la richesse historique de Patrimoniac

Souhaitant de tout cœur que cette lettre conduise à un travail partenarial entre vos services et nos membres bénévoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président de PATRI'URBA

Monsieur Jean-Paul URBAIN